

Négociation du 10 novembre 2011, Risque Psycho-Sociaux, Seniors, Pénibilité...

Cette réunion a permis de faire le point sur les travaux du groupe de travail «pénibilité» et d'établir les bases d'un futur accord sur ce sujet, mais les mesures de compensations attendues par de nombreux salariés seront-elles intégrées ? Sur les RPS, la direction change quelque peu la donne en refusant de poursuivre les diagnostics sur tous les sites avec le cabinet Eléas qui a officié dans les centres test de La Chapelle et Satory . Elle souhaite simplifier la démarche par un plan d'action commun à tous les sites, formule pourtant contestée par les experts. Pour les seniors, la direction n'a, pour l'instant, pas répondu favorablement à la formule temps partiel mieux rémunérée sur 5 ans. La CFDT n'a pas lâché l'affaire et a fait une proposition de compromis, espérant avoir enfin l'écoute de la direction.

Seniors, pour un temps partiel jusqu'à 5 ans !

Si le projet d'accord a évolué sur les points concernant le maintien des seniors, la direction «met les freins» sur l'allongement du temps partiel 80% rémunéré 90%. **Pour l'instant, le DCRH a posé les limites à 12 mois, et à 18 mois pour les salariés qui auront travaillé sur des postes à pénibilité.** De plus, la direction prendra à sa charge pour ces mêmes périodes, la totalité de la surcotisation (parts employeur et salarié).

Malgré nos arguments CFDT et **une proposition CFDT de temps partiel de 3 ans pour les seniors et 5 ans pour ceux qui ont été sur des postes à pénibilité**, la direction n'a pas changé de position. Mais en fin de discussion sur les seniors, le DCRH a laissé le suspens en parlant d'une «nouvelle proposition sur l'aménagement du travail» qu'il communiquera aux organisations syndicales d'ici la prochaine négociation du 22 novembre.

Pénibilité, on pose les bases de la négociation !

La pénibilité est un sujet qui a fait l'objet de nombreux travaux, et chacun se rappelle l'acharnement de la CFDT

pour une prise en compte de la pénibilité pour la retraite dans les réformes de 2003 et 2009.

Nous sommes encore loin de ce que nous souhaitons dans la reconnaissance des préjudices subis par les salariés pendant leur carrière. Aujourd'hui, la loi a intégré certaines obligations pour les employeurs sur la prévention et la traçabilité, mais n'impose pas des mesures compensatoires. Pourquoi la direction irait-elle donc dans cette voie qui représente pour elle une charge financière supplémentaire ?

C'est cette vision (simpliste et comptable) que la CFDT veut faire évoluer pour que la direction en vienne à des mesures compensatoires en temps. **La CFDT a fait des propositions de jours de repos compensatoires** (capitalisables), **des aménagements du temps de travail** (journalier, hebdomadaire...) pour apporter des moyens de récupération physique.

Si la direction a recueilli les demandes des organisations syndicales, elle n'a pas dévoilé ses intentions, ni même les populations qui seraient concernées. En effet, si les travaux du groupe de travail ont assez ciblé les salariés sur postes pénibles actuellement, **la formule pour retracer le parcours de salariés, «ayant été» sur ces postes, n'est pas clairement définie.**

Le groupe de travail a défini une méthode de recensement des salariés en poste pénible sur la base des 9 critères reconnus par la loi :

- ◆ manutentions manuelles de charges
- ◆ postures pénibles
- ◆ vibrations mécaniques
- ◆ agents chimiques dangereux
- ◆ températures extrêmes
- ◆ bruit
- ◆ travail de nuit
- ◆ travail en équipes successives alternantes
- ◆ travail répétitif

RPS, méthode revue !

Le DCRH a précisé qu'un projet d'accord était en élaboration (actuellement sur son bureau). Il a rappelé **le but du dossier RPS qui concerne la Santé au travail et le Bien Etre au travail**, en éliminant les sources de RPS et de renforcer les dispositifs existants (Groupes GPS). **Le futur accord sera basé sur 3 principes : agir sur les causes, information/formation, prise en charge de situations.**

Ainsi, M. Benetti considère que l'ensemble des sites peut traiter le dossier RPS **sans reconduire dans chaque site les diagnostics** pourtant révélateur de Satory et La Chapelle. **La CFDT n'est pas convaincue et en reparlera à la prochaine réunion du groupe central GCPS le 17 novembre.**